

**Régime de compensation pour
la collecte sélective des matières
recyclables, suivi des PGMR,
Portail GMR et étude de caractérisation**

**Activité de l'AOMGMR
le 25 mai 2007
Québec**

**Jeannot Richard
Vice-président ,secteurs municipal, industriel,
commercial et institutionnel**

**RÉGIME DE COMPENSATION
POUR LA
COLLECTE SÉLECTIVE
DES MATIÈRES RECYCLABLES**

Contexte légal

- 12 décembre 2002 : modification de la LQE :
 - établit le principe du régime de compensation
 - indique que les entreprises visées auront à compenser financièrement les municipalités jusqu'à concurrence de 50 % des coûts nets de la collecte sélective

Contexte légal

- 24 novembre 2004 : publication dans la Gazette officielle du *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* déterminant :
 - les catégories de matières visées :
 - contenants et emballages
 - imprimés
 - médias écrits
 - les entreprises visées : celles qui mettent sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés ou à défaut les premiers importateurs ou fournisseurs

Règlement sur la compensation pour la collecte sélective

- Pour les contenants, emballages et imprimés : fixe à 50% le pourcentage du total des coûts nets des services fournis par les municipalités sujets à compensation
- Pour les médias écrits : les cinq premières années, le montant maximal de compensation ne peut excéder la somme de 1,3 million \$ par année et peut être payable par le biais de contributions en biens ou en services
- Entrée en vigueur du régime : 1er mars 2005

Agrément des OFA

- Entreprises assujetties au paiement de la compensation doivent se faire représenter par un organisme de financement agréé
- RECYC-QUÉBEC a procédé à l'agrément de deux organismes de financement :
 - Éco Entreprises Québec pour les catégories «contenants et emballages» et «imprimés»
 - Recyclemédiás pour la catégorie «médiás écrits»

Composition de la Table de négociation

- Union des municipalités du Québec (UMQ)
-
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- Éco Entreprises Québec
- Recyclemédias
- MDDEP et MAMR : à titre d'observateurs
- RECYC-QUÉBEC

Mandat de la Table de négociation

➤ S'entendre sur :

- les coûts nets de la collecte sélective
- les critères de distribution des compensations aux municipalités

Entente sur les coûts nets 2005 et 2006

Coûts nets estimés	Catégories de matières	Parts	Total des coûts nets par catégorie	Compensation payable par ÉEQ	Compensation payable par Recyclemédiás
Pour l'année 2004, aux fins de la compensation pour la période du 1 mars 2005 au 31 décembre 2005 60 800 000 \$	Contenants et emballages	60%	36 480 000 \$	18 240 000 \$	-
	Imprimés	20%	12 160 000 \$	6 080 000 \$	-
	Médias écrits	20%	1 300 000 \$ en biens et services	-	1 300 000 \$ en placements publicitaires
Pour l'année 2005, aux fins de la compensation pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 74 200 000 \$	Contenants et emballages	60%	44 520 000 \$	22 260 000 \$	-
	Imprimés	20%	14 840 000 \$	7 420 000 \$	-
	Médias écrits	20%	1 300 000 \$ en biens et services	-	1 300 000 \$ en placements publicitaires

Entente sur les critères de distribution

- Pour les années 2005 et 2006 :
 - Compensations basées sur une pondération relative des coûts de contrats de collecte, transport, tri et conditionnement des matières recyclables recueillies par la collecte sélective

- Pour les années 2007 et suivantes :
 - Critères seront déterminés ultérieurement par la Table de négociation

Étude sur les coûts et revenus de la collecte sélective

- Comité technique sur les coûts nets
- Mandat octroyé à Les Consultants S. M. Inc. en collaboration avec Gaïa environnement et Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT)
- Rapport final remis fin juillet 2007

Étude sur les coûts nets de la collecte sélective

- Établir les coûts nets de la collecte sélective à partir des coûts de contrats pour 2005 et 2006
- Identifier les facteurs influençant les coûts
- Identifier les paramètres et indicateurs des programmes de collecte sélective les plus efficaces et performants selon les caractéristiques des municipalités

Étude sur les coûts et revenus de la collecte sélective

- Objectifs visés : 80 % du tonnage de la collecte sélective et 90 % des organismes municipaux
- Questionnaires transmis à plus de 500 points de chute ayant une compétence

Étude sur les coûts et revenus de la collecte sélective

- Organismes devant compléter le questionnaire :
 - Municipalités ayant compétence pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement
 - MRC, régies ou agglomérations ayant une délégation de compétence partielle :
 - Compléter la section des fiches pour lesquelles elles ont la compétence : un questionnaire pour chacune des municipalités ou un questionnaire pour l'ensemble
 - Transmettre aux municipalités les sections du questionnaire qui relèvent de leur compétence

Étude sur les coûts et revenus de la collecte sélective

- Organismes devant compléter le questionnaire :
 - MRC, régies ou agglomérations ayant une délégation de compétence totale
 - Un questionnaire complet pour chacune des municipalités ayant délégué sa compétence
 - Un seul questionnaire pour l'ensemble des municipalités ayant délégué leur compétence
 - Certaines fiches (contrats) pour l'ensemble des municipalités et d'autres fiches pour chacune des municipalités

Étude sur les coûts et revenus de la collecte sélective

- Procédures de validation :
 - Par une autorité municipale
 - Par le consultant au niveau de la cohérence, des valeurs et des omissions
 - Informations pour établir les coûts et revenus
 - Informations pour expliquer les coûts et revenus
 - Informations pour établir les ratios
 - Par RCGT : examen de pièces justificatives

La contribution des entreprises

- Publication du tarif d'Éco Entreprises dans la Gazette officielle
- Depuis le 15 mars 2007, les entreprises et organisations assujetties ont l'obligation de s'enregistrer auprès d'ÉÉQ, de déclarer les quantités de matières générées et de payer leur contribution
- Elles ont 120 jours, soit jusqu'au 13 juillet 2007 pour remettre les sommes dues à ÉÉQ

Remise des compensations

- ÉEQ versera par la suite les sommes à RECYC-QUÉBEC
- RECYC-QUÉBEC procédera aux versements des compensations aux organismes municipaux

Contribution des médias écrits

- Placements publicitaires dans les quotidiens (70 %), les hebdomadaires (15 %) et les magazines (15 %) francophones et anglophones du Québec
- Pour un montant de 1,22 M \$ par année, pour cinq ans
- Au tarif gouvernemental

Campagne de sensibilisation

- Comité technique sur les médias écrits
- Mandat octroyé à LXB Communications Marketing :
 - Messages de sensibilisation
 - Plan de communication et placement médias
 - Lancement : automne 2007
 - Site Internet

Objectifs principaux

- Viser une augmentation des rendements de la collecte sélective municipale
- Inciter la population du Québec à déposer dans les bacs de récupération tous les contenants, les emballages et les imprimés, incluant les médias écrits, plus précisément les papiers, les cartons, le verre, le plastique et le métal en vue de leur recyclage

Objectifs spécifiques

- Axer sur la facilité, la simplicité et le bénéfice du geste
- Informer les citoyens sur :
 - les raisons de recycler
 - les débouchés pour les matières récupérées
 - les modes de participation à la collecte sélective municipale
 - les retombées économiques découlant de la récupération et du recyclage
 - les façons de mieux consommer afin de réduire notre production de déchets

Messages développés

- Différents messages élaborés en français et en anglais pour diffusion dans les médias écrits du Québec :
 - « teaser »
 - message général sur la récupération
 - message spécifique aux médias écrits
 - message spécifique au verre
 - message spécifique au papier/carton
 - message spécifique au métal
 - message spécifique au plastique

Outils pour les municipalités

- Annonces spécifiques pouvant être utilisées par les municipalités, les MRC et les régies intermunicipales dans leurs activités de sensibilisation respectives
- Une trousse d'utilisation sera développée, incluant un guide de normes graphiques et des éléments à télécharger
- Une lettre sera envoyée aux municipalités avant le lancement, pour les informer sur la campagne et les outils développés à leur intention

Participation des entreprises

- Éco Entreprises Québec a offert sa participation par l'entremise de ses membres pour inclure la diffusion des messages développés dans les divers véhicules de communication des entreprises qu'elle représente, dans le but d'étendre les efforts de sensibilisation.

Site Internet

- Les citoyens pourront le consulter pour obtenir plus d'information sur la campagne, sur les partenaires, sur ce qu'ils peuvent mettre dans leur bac (lien avec l'*@bc du recyclage à domicile*), sur ce que deviennent les matières récupérées, etc.
 - votrevoixverte.com (site Internet en français)
 - dogooddogreen.com (site Internet en anglais)

Lancement

- Initialement prévu le jeudi 24 mai 2007 à Montréal, mais repoussé à l'automne en raison du contexte politique (dépôt du budget et session parlementaire intensive)
- Date privilégiée : le jeudi 6 septembre 2007 (ou 28 ou 30 août)
- Lieu : à confirmer

RECYC-QUÉBEC

- Planification d'un plan de communication, production de messages de sensibilisation et d'un site Internet sur la récupération des matières recyclables par la collecte sélective
- Programme ID-Technologiques
- Financement avec des partenaires d'études pertinentes :
 - étude sur les coûts nets de la collecte sélective
 - production du Guide sur la collecte sélective
 - étude de caractérisation des matières résiduelles
 - diagnostic des centres de tri

LES PGMR

État de situation

- 89 / 90 MR ont déposé leur PGMR pour analyse
- 83 PGMR sont présentement en vigueur
- 4 PGMR sont édictés et entreront en vigueur au cours de l'année 2007, soit 120 jours après leur envoi au ministre
- 2 PGMR sont en analyse

Principales mesures proposées dans les PGMR

- Collecte sélective des matières recyclables
 - Élargissement du territoire desservi
 - Achat de contenants de grande dimension (240 l ou 360 l)

Principales mesures proposées dans les PGMR

- Collecte des matières putrescibles
 - Herbicyclage et compostage domestique
 - Collecte porte-en-porte des résidus verts
 - Collecte à trois voies pour les résidus alimentaires

Principales mesures proposées dans les PGMR

- Établissement d'écocentres :
RDD, CRD, encombrants, textiles
- Promotion d'entreprises d'économie sociale
- Programmes de sensibilisation et d'éducation

Suivi des PGMR

- Soutien aux municipalités :
 - Production de guides
 - Boîte à outils sur le site Internet
 - Tournée en 2006 et 2008 auprès des municipalités
 - Soutien téléphonique
- Développement du Portail GMR

Portail GMR

- Base de données informatisée de type «Extranet» sur la gestion des matières résiduelles d'origine municipale

- Il sera en opération au début de 2008

Pourquoi un «Portail GMR»?

- Obtenir des informations sur les services de collecte sélective et les coûts afin de remettre les compensations aux municipalités
- Obtenir des données sur les services de récupération offerts par les municipalités pour les matières compostables, les RDD, les encombrants, les textiles, etc.

Pourquoi un «Portail GMR»?

- Évaluer l'état d'avancement de la mise en oeuvre des PGMR
- Valider les données statistiques du bilan et de différentes études sur la gestion des matières résiduelles
- Mettre à jour l'@bc du recyclage

Révision des PGMR

- La LQE oblige toute municipalité régionale à mettre à jour son PGMR, 5 ans après son entrée en vigueur
- Les premiers PGMR en vigueur depuis 2003 devront faire l'objet d'une révision avant la fin du terme de cinq ans, soit au cours de l'année 2008

Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal

Réalisation de l'étude

- Contrat octroyé à un consortium constitué des firmes :
 - Dessau-Soprin
 - NI Environnement
- Comité de suivi : ÉEQ, UMQ, FQM, CESE, Recyclemédiast, Montréal, Québec et RECYC-QUÉBEC

Objectif de l'étude

- Établir la quantité et la composition des matières résiduelles par catégories afin de :
 - évaluer adéquatement l'atteinte des objectifs de la Politique
 - augmenter les connaissances sur les matières en regard du régime de compensation sur la collecte sélective
 - se comparer avec les données de l'Ontario

Méthodologie

- Recours à un statisticien afin d'élaborer l'approche méthodologique pour s'assurer de la faisabilité et de la fiabilité des résultats
- L'analyse et l'interprétation des résultats sont réalisés par RECYC-QUÉBEC avec l'appui du statisticien
- Les matières ont été classées en 68 catégories

Méthodologie (suite)

- **Approche à la source** : caractérisation des matières résiduelles pour 8 000 logements sélectionnées de façon aléatoire dans 40 collectivités
 - Participation des villes de Montréal et Québec : ajout de 9 collectivités supplémentaires
- **Approche à destination** : évaluer hebdomadairement, sur une année, les quantités de matières résiduelles générées et acheminées aux installations de traitement (LES, centres de tri, installations de compostage, écocentres, déchetteries, etc.), pour chacune de ces collectivités

Méthodologie (suite)

- **Taux de participation :**
Évaluer la fréquence de participation des citoyens aux trois principales collectes, de 400 logements sélectionnés sur une période de quatre semaines consécutives
- **Profil socio-économique :**
Faire effectuer un sondage par une firme spécialisée en ce domaine auprès des foyers ayant été échantillonnés pour déterminer le profil socio-économique des occupants

Prochaines étapes

- Fin mars 2007 : fin de la période d'échantillonnage
- Avril à juin : validation statistique des données et analyse des résultats
- 21 juin : présentation des résultats préliminaires au comité de suivi
- 13 et 14 novembre: présentation des résultats au Rendez-vous 2007, au Delta, à Sherbrooke

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

QUESTIONS ?